



Tenue "correcte" à l'école: "L'institution cherche depuis toujours à discipliniser le corps des élèves"

Après les propos du ministre Jean-Michel Blanquer sur la tenue « correcte » à l'école, la chercheuse en sciences de l'éducation Anne Dizerbo rappelle la relation compliquée que l'institution scolaire a toujours eue avec le corps des élèves. La mobilisation #balancetonbahut du 14 septembre, portée par des jeunes filles dénonçant le sexisme dans leurs établissements scolaires, puis les propos du ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, sur la tenue « correcte » ou « républicaine », ont relancé un débat récurrent sur les vêtements des élèves à l'école.

Une institution qui a toujours « considéré avec méfiance » le corps des élèves, et ainsi provoqué de la défiance envers ses injonctions, rappelle Anne Dizerbo, chercheuse en sciences de l'éducation (associée au Cread-Rennes-II et membre du Collège international de recherche biographique en éducation), qui s'est penchée sur la question dans le cadre de ses recherches sur la manière avec laquelle les élèves s'approprient leur parcours scolaire.

Que dit, selon vous, de l'école le récent débat sur la tenue vestimentaire « correcte » ou « républicaine » en classe ?

Les débats sur ce qu'il convient ou non de porter à l'école sont très anciens. Ils ont pris cette fois-ci la forme nouvelle d'une dénonciation du sexisme perçue par des jeunes filles dans les règlements de leurs établissements mais, sans nier son existence, on peut émettre l'hypothèse que c'est une autre façon de remettre en cause les normes édictées par l'école.

Ces débats récurrents interrogent le rapport que l'école entretient ou non avec l'extérieur, ses débats, avec la « vraie vie », dans la construction identitaire des élèves. Il questionne ainsi les finalités de l'institution scolaire et les équilibres à trouver entre une école comme simple lieu d'instruction, formation de main-d'œuvre, ciment de la nation, mais aussi d'émancipation, d'épanouissement personnel, etc.

Alors que l'autorité de l'école est aujourd'hui de plus en plus remise en question par les familles, cette emprise sur les corps des élèves, qu'elle a toujours cherché à maintenir, est moins bien acceptée qu'avant par les premiers concernés, qui ont du mal à en saisir le sens.

C'est-à-dire ? Comment l'institution appréhende-t-elle le corps des élèves ?

L'école n'ignore pas le corps des élèves, elle le considère avec méfiance. Elle cherche depuis toujours à le « discipliniser ». Il lui appartient symboliquement dans l'enceinte des établissements. L'école d'aujourd'hui est en effet l'héritière à la fois des représentations du dualisme cartésien qui dissocie l'esprit du corps, mais aussi de celles des écoles religieuses qui le voyaient comme le siège du mal et des instincts.

Pour favoriser les apprentissages, il faut le discipliner et le modeler en faisant respecter dans l'établissement des règles particulières d'hygiène, d'habillement, de déplacement, d'emploi du temps, etc. Le corps doit rester silencieux et immobile, se faire oublier pour s'inscrire dans une norme qui le rende neutre.

A la fin du XIX^e siècle, l'école laïque s'est assez bien réapproprié cette disciplinarisation du corps des élèves dans une démarche utilitariste, notamment pour en faire des corps « dociles » pour l'armée, l'industrie, l'agriculture, etc. Puis, cette uniformisation des attitudes corporelles et cette « socialisation » des corps se sont mises au service de la transmission des valeurs et des symboles de la République à des élèves citoyens, qu'on imagine ainsi égaux. Cette ritualisation scolaire, outre le fait de nier l'importance de l'engagement du corps dans les apprentissages (on apprend aussi avec le corps), expose ceux qui osent exprimer une singularité corporelle à la honte ou à la sanction...

Comment les élèves s'accoutument-ils de ces règles contraignantes ?

A partir du moment où le système impose des contraintes fortes sur les corps, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des résistances ou des tactiques pour récupérer du pouvoir d'agir et se réapproprié son corps. Taille de la jupe, port du pantalon, jeans taille basse, casquette, cheveux longs, crop top [tee-shirt qui laisse apparaître le nombril] , etc. : les élèves se sont toujours engouffrés dans les failles que leur laissaient les règlements intérieurs de leurs établissements, ou bien ont remis en cause ces règlements.

Cela fait aussi partie de leur « métier d'élève », décrit par le sociologue Philippe Perrenoud . Les ritualisations scolaires et ritualisations adolescentes peuvent entrer en conflit ou se juxtaposer, provoquant des comportements de déviance par rapport à la norme instituée. Le collège ou le lycée correspondent à des moments de construction identitaire pour les jeunes, dans un contexte culturel, social, politique et économique bien éloigné de celui où les règles scolaires en vigueur ont vu le jour.

Que dit le code de l'éducation sur la tenue vestimentaire ?

Le texte qui régit le fonctionnement des établissements scolaires n'interdit aucune tenue vestimentaire, en dehors des signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse La définition de la tenue à adopter revient donc à l'établissement, qui vote son règlement intérieur en conseil d'administration, en présence de représentants de toute la communauté éducative. Celui-ci est plus ou moins explicite sur les accessoires ou tenues interdites. En revanche, le code de l'éducation prévoit des procédures de sanction disciplinaire. Renvoyer un élève chez lui en raison de sa tenue constitue une exclusion temporaire, qui ne peut être prononcée qu'après entretien avec l'élève et ses parents. Dès lors, refuser l'accès à l'établissement pour une tenue jugée « inappropriée » est contraire au code de l'éducation.

Sur les réseaux sociaux comme dans les vêtements ou les accessoires qu'il porte, l'élève se brouillonne son identité dans une démarche beaucoup plus maîtrisée et calculée qu'on le pense parfois. Il se cherche, se teste, essaie des choses, et voit comment les autres réagissent, au grand dam de l'institution scolaire qui, en y mettant des limites, prend toujours le risque de se faire accuser d'entrave à la liberté individuelle ou à la liberté d'expression.

Le risque est que cet espace de créativité et de mise en scène de leur corps, qui se fait entre autres en réaction aux contraintes imposées par l'école, ne rende encore plus dépendants ces jeunes aux phénomènes de mode et à la publicité, et donc qu'ils se voient dépossédés un peu plus d'un réel pouvoir sur leur corps.

Les chefs d'établissement rappellent souvent que l'école est aussi le lieu d'apprentissage des codes sociaux et notamment du fait qu'on ne « va pas à l'école comme on va à la plage ou en boîte de nuit » pour reprendre les mots de Jean-Michel Blanquer. Comment peut-on sortir par le haut de ce débat ?

A la notion injonctive de « tenue correcte », je substituerai celle de « tenue correcte choisie » ou « discutée ». Il faut faire participer les élèves à l'élaboration des règles, notamment celles sur les vêtements bienvenus ou non dans l'établissement. Qu'ils aient un peu plus leur mot à dire sur la place de leur corps dans l'école leur permettrait de mieux s'engager dans leur parcours scolaire.

Cela ne veut bien sûr pas dire tout accepter, mais cet espace de débat que l'école ne consent pas à ouvrir permettrait d'éviter la défiance et la déviance des élèves vis-à-vis de la norme édictée, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Une tenue qui ne convient pas pour différentes raisons, avant de l'interdire par défaut, discutons-en, débattons-en. Cette problématique peut se transformer en espace éducatif d'apprentissage sur la question des normes ou des codes sociaux, justement, ou encore sur celle de l'égalité hommes-femmes, du respect des autres, du contrôle de soi, du sexisme, etc.

Cet entretien paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au Monde , vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien

Séverin Graveleau